Sources statistiques

Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa)

La seconde édition de l'**Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants** (personnes admises au séjour), **Elipa 2**, concerne l'ensemble des étrangers, âgés de 18 ans ou plus, ressortissants des pays tiers à l'Union européenne (28 pays), l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein et la Suisse, auxquels a été délivré un premier titre de séjour d'au moins un an en 2018, à l'exclusion des titres étudiants. L'enquête a été réalisée dans les dix départements de France métropolitaine dans lesquels les primo-arrivants sont les plus nombreux : Bouches-du-Rhône, Nord, Rhône, et les départements d'Île-de-France hors Seine-et-Marne.

L'enquête Elipa 2 est représentative des 59 294 primo-arrivants résidant dans l'un de ces départements, soit environ la moitié du total. Les personnes de l'échantillon sont interrogées à trois reprises : 6 547 ont répondu à la première interrogation en 2019, 5 021 à la deuxième en 2020 et 4 053 à la troisième en 2022. Elipa 2 a pour objectif de suivre le parcours d'intégration des personnes qui ont obtenu un titre de séjour en 2018, notamment à travers l'acquisition de la langue française, l'accès à l'emploi ou à un logement, et la vie sociale. Les interrogations se font sous forme d'entretiens, d'une heure en moyenne, en face-à-face. Ils ont lieu en français ou dans l'une des neuf langues étrangères de l'enquête.

Bases de données administratives du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

Les principales sources de données administratives sur les étrangers en France gérées par le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer sont :

- l'application de gestion des étrangers en France (**AGDREF**) qui concerne essentiellement les demandes de titre et leur traitement par les préfectures ;
- le système d'information sur les demandeurs d'asile (**SI asile**), renseigné par les guichets uniques d'accueil des demandeurs d'asile (GUDA) où se rendent les étrangers souhaitant déposer une demande d'asile. Ce nouveau SI est fiable depuis 2018. Pour être complet sur le champ de la demande de protection internationale, il convient de rajouter au décompte fait à partir du SI asile, les demandes d'asile formulées en rétention ainsi que les réinstallations. Celles-ci sont traitées directement par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) sans passer par les GUDA ;
- la base de données sur l'acquisition de la nationalité française, gérée par la sous-direction de l'accès à la nationalité française (DGEF, SDANF), sauf pour certaines acquisitions qui relèvent de la compétence du ministère de la Justice.

Enquêtes Trajectoires et Origines (TeO)

Coproduites par l'Ined et l'Insee, les **enquêtes Trajectoires et Origines (TeO)** permettent de mesurer l'impact des origines géographiques, sociales et culturelles sur l'accès aux principaux biens qui définissent la place de chacun dans la société.

Le questionnaire interroge sur l'histoire migratoire des répondants et/ou de leurs parents, leurs parcours scolaires et professionnels, leur vie de couple, leurs enfants, leurs conditions de logement, leur santé, la transmission des langues et de la religion. Il examine l'accès des personnes aux ressources de la vie sociale (école, travail, logement, services, soins, etc.) ainsi que les discriminations pouvant y faire obstacle.

L'enquête TeO tient compte des spécificités juridiques liées à la nationalité des anciennes colonies, pour définir quelles sont les personnes immigrées et leur pays d'origine. S'intéressant aux résidents de France métropolitaine, elle distingue les personnes natives des territoires d'outre-mer et leurs descendants qui ont migré vers la France métropolitaine.

La seconde édition de l'enquête (TeO2), collectée en 2019-2020, est une réédition de l'enquête TeO1 (2008-2009). Elle reprend les grands principes de la première édition : 60 % des questions sont identiques et la stratégie d'échantillonnage est similaire. Le questionnaire a été enrichi pour notamment permettre de nouvelles études sur la ségrégation résidentielle, l'impact des situations prémigratoires et des trajectoires légales (accès à une carte de séjour ou à la nationalité) sur l'intégration, les comportements de santé et l'accès au système de soins.

Le champ de TeO2 est celui des personnes âgées de 18 à 59 ans vivant en logement ordinaire en France métropolitaine. L'enquête a été effectuée auprès d'environ 27 200 personnes, avec l'objectif de réaliser des analyses fines sur les principaux groupes de population qui ont une expérience directe ou indirecte de la migration vers la France métropolitaine. Les immigrés et les natifs d'Outre-mer, ainsi que leurs enfants nés en France métropolitaine, ont donc été surreprésentés. L'échantillon comprend par ailleurs des personnes représentatives du reste de la population.

Enquête Emploi en continu

L'**enquête Emploi, sur l'emploi, le chômage et l'inactivité**, réalisée par l'Insee, vise à observer le marché du travail de manière structurelle et conjoncturelle. C'est la seule source fournissant une mesure des concepts d'activité, de chômage et d'emploi tels qu'ils sont définis par le Bureau international du travail (BIT). Elle s'inscrit dans le cadre des enquêtes Forces de travail (*Labour Force Survey*) définies au niveau européen.

L'enquête Emploi est née en 1950 pour permettre une mesure régulière de l'emploi et du chômage. À partir de 2003, d'annuelle, l'enquête Emploi en France métropolitaine devient continue : elle est réalisée sur toutes les semaines de l'année.

L'enquête Emploi interroge les enquêtés sur leur lieu de naissance et leur nationalité à la naissance, ainsi que sur le lieu de naissance et la nationalité à la naissance de leurs parents : elle permet donc d'identifier les personnes immigrées et descendantes d'immigrés.

Testing de grande ampleur mené par l'IPP et ISM Corum sous l'égide de la Dares

Pour obtenir une mesure globale de la discrimination selon le sexe au regard de différents critères, dont celui de l'origine, une opération de ***testing* de grande ampleur** a été réalisée par l'IPP et ISM Corum sous l'égide de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares). Cette méthode consiste à envoyer des candidatures fictives en réponse à des offres d'emploi réelles. Les candidatures se distinguent uniquement par les noms et prénoms qui y figurent et suggèrent un sexe (femme ou homme) et une origine (sans ascendance migratoire ou maghrébine) différents. L'hypothèse sous-jacente est que les employeurs forment un jugement sur le groupe de population auquel appartient le candidat à partir de l'identité portée sur la candidature (nom et prénom à consonance française ou maghrébine). Les prénoms véhiculent également des perceptions sur le sexe des candidats et leur groupe social, qui sont susceptibles de contribuer au succès des différents profils. Pour chaque groupe de population étudié, un large ensemble de prénoms est ainsi utilisé. Les candidatures sont de qualité équivalente pour les candidats susceptibles d'être discriminés et les autres : le diplôme a été obtenu en France, dans des établissements de réputation similaire, et le parcours professionnel des candidats est comparable. Dans le *testing*, l'origine est uniquement approchée par les nom et prénom des candidats ; aucune information sur le lieu de résidence ou la nationalité à la naissance ne sont mentionnés. Les immigrés et descendants d'immigrés ne peuvent pas être distingués dans les analyses du *testing*.

Entre décembre 2019 et mai 2021 (avec une suspension entre mars et juillet 2020 en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19), quatre candidatures (une féminine et une masculine pour chaque origine supposée – sans ascendance migratoire et maghrébine) ont été envoyées en réponse à chacune des 2 400 offres d'emploi testées. Elles portent sur douze métiers, exigeant des niveaux de diplôme s'étalant du CAP au bac+5 : commis/aide de cuisine, monteur câbleur en électricité, préparateur de commande, employé administratif, employé commercial en magasin, développeur informatique, ingénieur commercial informatique, contrôleur de gestion, chargé de recrutement, ingénieur de production, directeur de restaurant et directeur de magasin. Les métiers sélectionnés se distinguent par leur niveau de qualification (employés, cadres avec et sans fonction d'encadrement), leur degré de tension sur le marché du travail (difficultés ou non des entreprises à recruter) et de répartition femmes-hommes (des métiers « masculinisés » occupés par plus de 60 % d'hommes, « féminisés » occupés par plus de 60 % de femmes, ou « mixtes » se trouvant dans l'intervalle). Les candidatures ont été envoyées à plus de 2 200 entreprises de toutes tailles, à travers l'ensemble de la France

métropolitaine. La diversité des métiers et des qualifications requises permet d'obtenir une mesure relativement large des discriminations.

Recensement de la population

Le **recensement de la population (RP)** permet de déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives. Il fournit également des statistiques sur les caractéristiques des habitants (sexe, âge, profession, nationalité, mode de transport, etc.) et de leurs logements (type de logement, type de construction, nombre de pièces, etc.). Le recensement interroge les enquêtés sur leur lieu de naissance et leur nationalité à la naissance : il permet donc d'identifier les personnes immigrées.

Les données du recensement sont diffusées chaque année. Le recensement de la population sert de base aux **estimations annuelles de population**. Il fixe les niveaux de référence. Entre deux recensements, des estimations provisoires sont réalisées.

Depuis 2004, le recensement repose sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement toutes les communes de moins de 10 000 habitants et 40 % des logements des communes de plus de 10 000 habitants au cours d'une période de cinq ans. Les cinq premières **enquêtes annuelles de recensement (EAR)** ont été réalisées de 2004 à 2008. Elles ont permis de produire les résultats du recensement, millésimé 2006, date du milieu de la période. Depuis, chaque année, des résultats de recensement sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes avec abandon des informations issues de l'enquête la plus ancienne et prise en compte de l'enquête nouvelle.

L'Insee a conçu une base historique des recensements de la population (**Saphir**) sur la période 1968-2018. Ce fichier historique, portant sur la France métropolitaine ainsi que sur les départements d'outre-mer depuis 1982, comporte une quarantaine de variables ayant trait à la géographie, aux caractéristiques sociodémographiques des personnes, à celles du ménage auquel elles appartiennent, ainsi que les principales caractéristiques de leur résidence principale.

Statistiques de l'état civil

Les communes transmettent en continu les informations relatives à l'état civil de leurs citoyens à l'Insee. Elles envoient les bulletins de naissance de façon quotidienne, les bulletins de décès toutes les semaines, et les bulletins de mariage et d'enfants avec mention en marge « sans vie » mensuellement. Ceci permet à l'Insee de publier régulièrement des **statistiques sur l'état civil**, utiles pour l'analyse de la situation démographique et de son évolution, y compris sur des territoires de petite dimension, tout en respectant les règles du secret statistique. Cette exploitation statistique fait l'objet d'un traitement de données à caractère personnel. Le pays de naissance des parents est renseigné dans l'état civil, et permet ainsi d'identifier les enfants de parents nés à l'étranger.

Enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)

L'**enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)** est produite chaque année par l'Insee. Elle s'appuie depuis 2005 sur les données de l'enquête Emploi en continu appariées avec les données de déclarations de revenus émanant de la direction générale des finances publiques (DGFiP) et avec les données relatives aux prestations sociales (Cnaf, Cnav, CCMSA). Elle évalue également les revenus générés par des produits financiers non soumis à l'impôt sur le revenu. L'objectif de l'enquête est de mesurer le revenu économique dont les ménages ont disposé au cours d'une période pour consommer ou épargner. Elle permet de produire des statistiques sur les revenus, le niveau de vie et la pauvreté monétaire des ménages. Elle précise également comment se cumulent les différents types de revenus perçus par chaque membre du ménage.

Le champ couvert est celui des logements dits « ordinaires » résidant en France métropolitaine. Sont donc exclues les personnes vivant en collectivité (maisons de retraite, communautés religieuses,

cités universitaires, prisons, etc.) ainsi que les personnes les plus en difficultés, celles vivant en logement précaire (foyers de travailleurs, etc.) et les personnes sans domicile.

Enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV)

L'**enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV)** est la source de référence sur les conditions de vie, la pauvreté en conditions de vie, la situation financière ou le niveau de bien-être subjectif en France. Elle est la partie française du système communautaire EU-SILC (*European union - Statistics on Income and Living Conditions*). Elle sert ainsi de référence pour les comparaisons de taux de pauvreté et de distributions des revenus entre États membres de l'Union européenne, et pour les actions communautaires de lutte contre l'exclusion.

Réalisée chaque année, il s'agit d'une enquête en panel : les personnes enquêtées sont suivies d'une année sur l'autre pendant quatre ans.

Les enquêtés sont interrogés sur leur lieu de naissance et leur nationalité à la naissance : l'enquête SRCV permet donc d'identifier les personnes immigrées.

Enquête santé européenne (*European Health Interview Survey*, EHIS)

L'**enquête santé européenne (*European Health Interview Survey*, EHIS)** est une enquête sous règlement obligatoire européen. Menée tous les six ans, dans l'ensemble des pays de l'Union européenne depuis la seconde édition, cette enquête permet notamment de mesurer l'évolution de l'état de santé des populations et ses déterminants (alimentation, activité physique et sportive, corpulence, tabac, alcool) ou les recours aux soins. Elle permet aussi de positionner la France par rapport aux autres pays européens au regard de grands indicateurs de santé. En outre, elle éclaire des questions spécifiques au système français d'assurance santé ou au non-recours aux soins. L'enquête 2019, 3e édition de l'enquête, a été réalisée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) en collaboration avec l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes) pour la France métropolitaine et, pour la première fois en collaboration avec l'Insee pour les départements d'outre-mer. Environ 24 000 personnes de 15 ans ou plus ont été interrogées.

Les enquêtés sont interrogés sur leur lieu de naissance et leur nationalité à la naissance, ainsi que ceux de leurs parents : l'enquête EHIS permet donc d'identifier les personnes immigrées et descendantes d'immigrés.

Enquête Épidémiologie et Conditions de vie (EpiCov) liées à la Covid-19

L'**enquête Épidémiologie et Conditions de vie (EpiCov) liées à la Covid-19** a été élaborée par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et la Drees, en collaboration avec Santé publique France et l'Insee dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Son objectif est d'estimer la dynamique de l'épidémie à un niveau national et départemental ainsi que d'étudier les répercussions du confinement et de l'épidémie sur les conditions de vie et la santé.

La première vague de l'enquête s'est déroulée entre le 2 mai et le 2 juin 2020, période correspondant à la fin du premier confinement (du 17 mars au 11 mai 2020) et au début de l'après-confinement. Au total, 135 000 personnes âgées de 15 ans ou plus au 1er janvier 2020, résidant en France métropolitaine, en Martinique, en Guadeloupe et à La Réunion, hors personnes résidant en Ehpad, maisons de retraites et prisons, ont répondu en mai 2020. Ces répondants ont été réinterrogés en novembre de la même année, 108 000 ont accepté de répondre. Deux vagues supplémentaires de l'enquête ont eu lieu à l'été 2021 et à l'automne 2022.

Du fait de l'urgence à laquelle elle répondait et par respect des mesures sanitaires en vigueur, cette enquête de statistique publique s'appuie massivement (82 %) sur un auto-questionnaire en ligne (les autres répondants ayant répondu par téléphone). Certaines catégories de la population sont moins susceptibles d'y répondre, et notamment les personnes handicapées. Ces dernières sont ainsi sous-

estimées dans l'enquête, puisqu'elles ne représentent que 5 % de l'ensemble de la population, tandis que leur proportion varie entre 8 et 9 % dans les autres enquêtes de la statistique publique sur le champ plus restreints des seuls ménages ordinaires [Dauphin, Eideliman, 2021][1].

Les enquêtés sont interrogés sur leur lieu de naissance et leur nationalité à la naissance, ainsi que ceux de leurs parents : l'enquête EpiCov permet donc d'identifier les personnes immigrées et descendantes d'immigrés.

Données Eurostat pour les comparaisons internationales

Les données publiées par **Eurostat** sur la migration et l'asile permettent des comparaisons internationales entre les États membres de l'Union européenne. La législation européenne concernant les statistiques démographiques oblige les États membres à transmettre des données s'appuyant sur des concepts, définitions et découpages déterminés, afin de s'assurer de la comparabilité des données entre États membres.

1 **Dauphin L.**, **Eideliman J.-S.**, « Élargir les sources d'étude quantitative de la population handicapée : Que vaut l'indicateur « GALI » ? », *Les dossiers de la Drees* n° 74, février 2021.